



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E115123

VALABLE JUSQU'AU 04/05/2025

ÉDITÉ LE 24/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2010

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 05/04/2023
22 250

Raison sociale : CHEVALIER PIERRICK

11 LE HIL BARAS
35530 NOYAL SUR VILAINE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC RENNES 2010B00050

Siret : 519 347 777 00020

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 0044234-1

Assurance Responsabilité Travaux :

THELEM ASSURANCES TDCB12027720

Assurance Responsabilité Civile :

THELEM ASSURANCES TRCB12027693

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2023

Téléphone : 02 99 37 72 15

Portable : 06 35 58 13 30

Fax :

Site Internet :

E-mail : chevalier.pierrick0622@orange.fr

Responsabilité légale :

HOLDING CHEVALIER (903 775 880) / CHEVALIER PIERRICK CO-GÉRANT

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité | * Date d'attribution |
|------|---|----------------------|
| 5211 | Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE | 05/05/2023 |
| 5231 | Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE | 05/05/2023 |

Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories | Date d'attribution |
|--|--------------------|
| o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz | 05/05/2023 |
| o Pompe à chaleur : chauffage | 05/05/2023 |
| o Chauffe-Eau Thermodynamique | 05/05/2023 |

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE RENNES
PARC MONIER - IMMEUBLE CASSIOPEE
167 RUE DE LORIENT
35000 RENNES

* ou du plus récent renouvellement

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.